

Les services +

Tranquillité dans les résidences :
agir ensemble pour lutter contre les incivilités

CE QU'IL FAUT SAVOIR

► Pour pouvoir mieux vivre ensemble dans votre résidence, il est **indispensable de respecter des règles de vie communes** : faire attention au volume sonore de la musique ou de la télévision, jeter les encombrants à la déchetterie, tenir son chien en laisse, ne rien jeter par les fenêtres, respecter les parties communes, surveiller ses enfants, dialoguer avec ses voisins en cas de difficulté... Un **règlement intérieur** est remis à chaque locataire à la signature du bail. Il est également affiché dans votre hall d'entrée.

► Pour agir efficacement contre les situations d'insécurité, **GrandLyon Habitat travaille en partenariat avec les collectivités publiques et les forces de l'ordre.**

► GrandLyon Habitat s'efforce de **garantir un environnement paisible pour ses locataires en mobilisant ses équipes de proximité et tranquillité** en cas de troubles.

CE QUE GRANDLYON HABITAT PROPOSE

GrandLyon Habitat est à vos côtés pour vous aider à préserver au quotidien la tranquillité dans votre résidence grâce à :

1. **Un dispositif tranquillité, après la fermeture des agences de proximité : du lundi au samedi, hors jours fériés, en soirée.** Une équipe d'agents de sécurité privée peut intervenir sur des situations comme les occupations abusives des parties communes, les rassemblements gênants à l'extérieur ou les nuisances sonores. Mais ils ne remplacent pas les forces de l'ordre, qui restent vos principaux interlocuteurs. **Pour en savoir plus sur le dispositif tranquillité, contactez la Ligne Directe des locataires au 04 72 74 67 42.**
2. **Nos équipes de proximité (gardiens, chargés de secteurs...).** Elles vous écoutent, vous informent et vous accompagnent en cas de conflits de voisinage ou pour faire respecter les règlements des résidences.

1

million d'euros consacré à la tranquillité dans les résidences

+de 300

caméras de vidéo-protection dans les résidences.

1

astreinte, 24h/24, 7j/7, en lien avec les pouvoirs publics



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

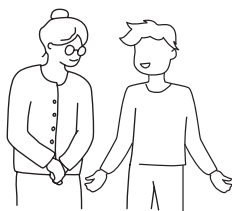
Votre implication dans la vie quotidienne de votre résidence et votre quartier est essentielle, vous êtes acteurs de votre tranquillité !

Nous avons besoin de vous pour :

1

Respecter la tranquillité de vos voisins.

Fêter une naissance, un anniversaire ou un mariage, laisser un chien seul toute une journée qui aboie... Faire attention à son voisinage et à la propreté des parties communes est indispensable pour préserver un cadre de vie apaisé.



2

Contactez les services de police en cas de difficulté. Leur rôle est d'assurer la sécurité des habitants. **Composez le 17 ou rendez-vous sur www.moncommissariat.fr.** Vous serez mis en relation avec un agent de police. Vous pouvez demander à rester anonyme.

3

Prévenir aussi la Ligne Directe des Locataires pour que GrandLyon Habitat ait connaissance d'une situation de trouble à la tranquillité. Gardez contact avec nos équipes de proximité : en agence, des professionnels vous aident dans votre quotidien. N'hésitez pas à exprimer vos inquiétudes à votre bailleur social.

